



AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT RGCA23-10-0001-1

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2023, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

Règlement RGCA23-10-0001-1 Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023).

Ce règlement entre en vigueur le 6 octobre 2023 et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Le 6 octobre 2023